

sont pas dignes de ce nom, s'ils ne sont enflammés de charité pour Dieu et le prochain, et ne présentent à tous les yeux cette vertu dont leur Patriarche, par son exemple, a fait la caractéristique de son Ordre. Et parce que les œuvres sont la preuve de l'amour, ils sont astreints à la loi de la bienveillance envers tous, frères ou étrangers; apaiser les discordes, visiter les malades, soulager les indigents par une aumône commune, accomplir en un mot toutes les œuvres de miséricorde, leur est un strict devoir.

Comme le gouvernement du Tiers-Ordre appartient aux religieux du Premier, on choisira parmi ceux-ci, pour directeurs et visiteurs des Fraternités, des religieux amis de la régularité et de la solitude, dociles imitateurs de leur Père, pour qu'ils soient aptes à inculquer aux Tertiaires les vertus de Saint François. Mais comme dans notre époque calamiteuse, on peut toujours craindre que la persécution ne ruine le Premier Ordre, pour la sauvegarde du Troisième nous ne voyons rien de plus opportun que d'établir des Fraternités non seulement auprès des couvents du Premier Ordre, mais aussi auprès des églises séculières, paroissiales spécialement, et de confier leur direction aux curés, selon la prudence des Ordinaires, à moins que les circonstances locales n'invitent à agir autrement. Nous réservons cependant les droits et offices des Supérieurs du Premier Ordre. La nature du Tiers-Ordre ne répugne pas à cet arrangement. Bien plus, on pourrait dire qu'elle lui est favorable, et en effet il n'est personne qui ne voie de quel secours il peut être aux curés pour le salut des âmes.

Ainsi donc, par tout ce qui a été dit ci-dessus, il est clair que le but du Tiers-Ordre est d'amener ses membres à la pratique quotidienne des préceptes de la perfection évangélique; de telle sorte qu'ils soient un exemple aux autres. Conséquemment les Fraternités, en tant que telles, ne doivent pas s'immiscer dans les choses purement politiques et économiques; si elles le faisaient, qu'elles sachent faire ainsi une chose étrangère à leur institution et contraire à Notre volonté.